



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

- 1) **Identification de l'organisme qui passe le marché :** La Communauté de communes du Pays Rhénan - 32, rue du Général de Gaulle 67410 DRUSENHEIM - Tél : 03.88.06.74.30 - Courriel : contact@cc-paysrhenan.fr
- 2) **Pouvoir Adjudicateur :** Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan.
- 3) **Objet du marché :** Aménagement d'un giratoire pour l'entrée Sud de la future zone d'activités « AXIOPARC » à Herrlisheim/Drusenheim.
- 4) **Type de procédure :** Procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.
- 5) **Allotissement et nomenclature CPV :** Il n'est pas prévu de décomposition en lots.
Nomenclature CPV : 45233128-2 « travaux de construction de carrefours giratoires » et 45233120-6 « travaux de construction de routes »
- 6) **Tranches optionnelles :** Ce marché est composé selon les tranches suivantes :
 - Tranche ferme : réalisation du giratoire sud d'accès à la zone d'activités « AXIOPARC » sur la RD468
 - Tranche optionnelle n°01 : réalisation de la voie de liaison Antargaz
- 7) **Variantes :** les variantes ne sont pas autorisées.
- 8) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Oui.
- 9) **Date prévisionnelle de démarrage des prestations :** Lundi 25 mai 2020 pour la tranche ferme (hors période de préparation d'une durée de 2 semaines).
- 10) **Durée prévisionnelle du marché :**
 - Tranche ferme : 2 semaines de préparation et 10 semaines de travaux
 - Tranche optionnelle n°01 : 6 semaines
- 11) **Modalités essentielles de financement :** Fonds propres de la collectivité.
- 12) **Dématérialisation de la procédure :** Les candidats devront utiliser le profil acheteur de la collectivité, à savoir, <https://www.marches-securises.fr>, notamment pour :
 - Télécharger le dossier de consultation.
 - Formuler leurs demandes de renseignements complémentaires.
 - Et déposer leur pli.
- 13) **Date limite de réception des plis :** Le lundi 20 avril 2020 à 12h00.
- 14) **Jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés à l'article 8 du R.C.

15) Délais de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16) Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les recours peuvent être introduits : Tribunal Administratif de Strasbourg - 31, avenue de la Paix – 67000 Strasbourg -Tél 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66.

17) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le jeudi 19 mars 2020.

Le Président de la Communauté de communes
Du Pays Rhénan